



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 26 Juin 2025 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250626-D2025-6-4-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

Publication : 08/07/2025

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité et publication par la
mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation :
20 juin 2025**

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **39**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **7**

Nombre de membres excusés : **3**

Nombre de membres absents : **12**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt juin deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt juin deux mille vingt-cinq.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vassy – Bilan de la concertation

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
M. Benoît BALAIS			M. Xavier ANCKAERT		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Catherine CAILLY		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Najat LEMERAY			Mme Gislaïne MARIE		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	
PONTECOULANT					
Mme Gislaïne MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO					X
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					X
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT			M. Pascal MARTIN		
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT				X	
Mme Bernadette LEROY					X
M. Georges RAVENEL *	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER					X
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN*	X				
M. Marc GUILLAUMIN			M. Régis DELIQUAIRE		
M. Francis HERMON*	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA*	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE

M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL *	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY			M. Corentin GOETHALS		

TOTAL	39	0	7	3	12
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	39				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	46				

*Mme Sabrina SCOLA-PREVEL, MM. Georges RAVENEL, Didier DUCHEMIN, Francis HERMON et Gilles MALOISEL sont arrivés au cours de l'examen de cette délibération, avant le vote.

M. Marc GUILLAUMIN, Vice-Président en charge des affaires liées à l'Urbanisme, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Par arrêté de Mme la Présidente n°A-2025-5 du 26 mars 2025, l'Intercom de la Vire au Noireau a prescrit l'engagement de la Modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vassy.

Par délibération n°D2025-3-2-16 du 2 avril 2025, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable dans le cadre de cette modification, rappelant les objets de cette dernière :

- L'ajustement d'un emplacement réservé pour répondre favorablement à la demande d'un propriétaire privé ;
- L'étoilage pour autoriser le changement de destination, dans l'espace rural, de constructions supplémentaires
- La modification du règlement graphique pour permettre la mise à jour des périmètres de réciprocity agricole et la mise en place d'un linéaire commercial à préserver ;
- La modification de différentes dispositions écrites du règlement écrit pour permettre l'implantation d'une nouvelle gendarmerie, pour favoriser le développement de l'activité agricole en zone naturelle et pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Une note de synthèse du projet a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, en précisant que le dossier était également consultable dans le détail au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau et en Mairie de Vassy.

Les modalités de concertation ainsi fixées en avril 2025 pour la modification n°2 du PLU de Vassy étaient les suivantes :

- Affichage de la délibération de définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation préalable ;
- Article spécial dans la presse locale ;
- Mise à disposition du dossier d'étude et d'un registre de concertation au public au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau et en Mairie de Vassy pendant la durée de concertation, pendant les jours et horaires d'ouverture des lieux mentionnés.

En complément des modalités de concertation définies dans la délibération du 2 avril 2025, une communication a été faite dans les actualités et dans le volet dédié aux concertations sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les registres mis à disposition ont fait état de 2 observations, réparties de la façon suivante :

Lieu du registre	Nombre de remarques formulées
Siège de l'Intercom de la Vire au Noireau	0
Mairie de Vassy	2

Les requêtes formulées ont fait l'objet d'un examen lors de la commission « Urbanisme et Habitat » du 27 mai 2025 qui a émis l'avis suivant :

- La demande d'étoilage du bâtiment localisé sur parcelle AW20 est accordée ;
- La demande d'étoilage du bâtiment localisé sur la parcelle AN118 ne sera pas accordée puisqu'une déclaration préalable autorisant le changement de destination est déjà effective.

L'avis de la Commission « Urbanisme et Habitat » est confirmé par l'avis du Bureau Communautaire réuni le 11 juin 2025.

L'ensemble des remarques a été analysé dont le détail figure dans le document en annexe 1 « Bilan de la concertation préalable M2 PLU Vassy » qui sera joint au dossier d'enquête publique.

VU les articles L103-2 à L103-6 du code de l'urbanisme relatif à la concertation ;

VU l'article R153-3 du code de l'urbanisme relatif au bilan de la concertation ;

VU la délibération n°D2025-3-2-16 du 2 avril 2025 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable de la M2 du PLU de Vassy ;

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme et Habitat » réunie le 27 mai 2025 et du Bureau Communautaire réuni le 11 juin 2025, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- 1. Confirmer** que la concertation relative au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vassy s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération n°D2025-3-2-16 du 2 avril 2025.
- 2. Tirer** le bilan de cette concertation.
- 3. Indiquer** que le bilan de cette concertation sera joint au dossier d'enquête publique.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	46	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
 Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
 Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

